

AVIS DE COURSE

HABITABLES

Nom de la compétition : Championnat d'automne 2020

Dates complètes :

26 septembre 2020

10 octobre 2020

14 Novembre 2020

28 Novembre 2020

Lieu : Royan

Autorité Organisatrice (OA) : Régates de Royan

Grade : 5C

Série(s) : Habitables

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

a. REGLES

La régate sera régie par : Les règlements fédéraux ,et en particulier les annexes liées au COVID 19

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, 2017 - 2020*
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les règles de classe si elles s'appliquent.

1. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la série(s) Habitable

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :

A – B - C – D – E de la norme CE.

Les bateaux de conception antérieure à cette norme doivent être homologués au minimum en

4^e 3^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve ;

Côtière Semi-hauturière

- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable :
D'un coefficient minimum de :
D'une longueur minimale de :
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

Régates de Royan Promenade Pierre Duga de Mons 17200 royau
Tel : 0546054413
regatederoyan@gmail.com

- au plus tard le48h avant la manifestation.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- [SUPPRIMER LE PARAGRAPHE SUIVANT SI PAS D'ETRANGERS]**
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

| Série | Montant |
|--------------|----------------|
| habitable | 10 € / Bateaux |
| Abon 8 rgtes | Forfait 56 € |

5. PROGRAMME

| Programme | Date | Heure |
|-------------------------------|----------------------|-----------------|
| Confirmation des Inscriptions | Les jours de régates | 11h 00 et 12h00 |
| Clôture des inscriptions | Les jours de régates | 12h00 |
| Jauges et contrôles | | |

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|----------------------|---|-----------|
| Les jours de régates | 14h00 | habitable |
| | | |

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après ; 17 h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

Au tableau à l'extérieur du Club House]

Et disponibles en version électronique à l'adresse

suiivante :www.regatesderoyan.com.....

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier ou construit.
7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous : Carte SHOW 7426

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
9.2 (a) Quand moins de ...2..... courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand courses à courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
(c) Quand courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : 3 nuitées avant et après offertes.....

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

14. DECISION DE COURIR

Chaque participant est conscient :

Des mesures d'hygiène et des distanciations physiques des gestes barrières à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que que les dispositions éditées par le ministère des sports

Du risque de contamination du à la proximité des personnes en navigation sur voilier radio commandée ,double ou solitaire

Que malgré les moyens mis en œuvre de protection renforcés la pratique peut exposer à des risques de contamination COVID 19

Que malgré des dispositions prises et les moyens engagés l'établissement d'accueil ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination COVID 19

Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des participants

Les participants s'engagent à informer l'organisation si suspicion de COVID 19 malgré les dispositions mises en place

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

VOIR COVID

SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

| Port | Baies de | Date | Basse mer | Pleine mer | Coefficient |
|-------|----------|----------|-----------|------------|-------------|
| Royan | Royan | 26/09/20 | 20h07 | 14h18 | 39/41 |
| | | 10/10/20 | 17h25 | 11h13 | 33 |
| | | 14/11/20 | 9H48 | 16h05 | 100/104 |
| | | 28/11/20 | 9h37 | 15h49 | 79/84 |
| | | | | | |

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Carte SHOW 7426